fiche pratique 11

IMMATRICULATION
SUCCURSALE DE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

2 exemplaires Cerfa M0 CMB - dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

POUR LA PERSONNE MORALE

- 1 copie des statuts de la société en vigueur au jour du dépôt et traduits le cas échéant en français, certifiée conforme

- 1 exemplaire de l'extrait d'immatriculation de la société à un registre public étranger, en original et de moins de 3 mois, traduit le cas échéant en français

JUSTIFICATIF DU LOCAL

- 1 copie du bail commercial ou professionnel ou précaire établi au nom de la société
Ou
- 1 copie de quittance de loyer **et/ou** facture EDF ou téléphone de moins de 3 mois ou bail d'habitation avec autorisation du responsable de la succursale (modèle dans nos services) en original
Ou
- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée d'un justificatif de propriété
Ou
- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

POUR LE RESPONSABLE DE LA SUCCURSALE EN FRANCE

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle dans nos services)

Français (résidant en France ou non) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :
- Copie de la carte d'identité recto-verso

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse portant la mention : "commerçant", "industriel" ou "vie privée et familiale" ou copie recto-verso de la carte de résident

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le responsable de la succursale qui effectue la formalité (modèle dans nos services)
- Nombre de salariés au moment de l'immatriculation de l'établissement

TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

- **66,88** € à l'ordre du Greffe du TC
- **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 04.2021